

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 26 janvier 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absente excusée : Mme Lydie ROBERT

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. Marien DUFOURD, Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2024-09 : Installation d'un dispositif de vidéoprotection sur les espaces publics : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Vu la délibération n° 2024-07 de ce jour approuvant l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur les espaces publics communaux,

M. le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'agir sur le territoire de Mur sur Allier en faveur de la sécurité, de l'amélioration du cadre de vie et de la prévention de la délinquance, aux entrées du territoire et sur d'autres espaces des centres-bourgs de Dallet et de Mezel et des bords d'Allier, dans le but de lutter contre les actes d'incivilité sur des lieux non-couverts de l'espace public tels que dégradations, vols, dépôts sauvages de déchets etc

Le diagnostic de vidéoprotection a été actualisé par le référent sureté de la Gendarmerie en 2023, le projet consiste en l'acquisition de 15 à 20 caméras et matériel divers (rebonds, station de relecture etc) permettant de se connecter pour récupérer les images, pour un montant HT de 150 000 € dont 140 000 € de matériel, ce qui permettra selon les cas de verbaliser ou alerter la gendarmerie ou la police de l'Environnement qui interviennent déjà sur le territoire,

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-après :

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Type de dépenses	Calendrier
Installation d'un dispositif de vidéoprotection communal	Commune de Mur sur Allier	Matériel 140 000 €	Dépenses d'investissement	Courant 2024 Début 2025

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhonalpins	70 000	50
Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2024)	35 000	25
Etat	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	7 000	5
TOTAL SUBVENTIONS		112 000	80
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		28 000	20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un dispositif de vidéoprotection des espaces publics sur le territoire communal pour un montant estimé à 140 000 € HT et le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès de la Préfecture du Puy de Dôme,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une demande de subvention au titre de l'installation d'un dispositif de vidéoprotection des espaces publics de la commune, pour assurer le financement de ce projet,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Mur sur Allier le 26 janvier 2024,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean DELAUGERRE